

Compte rendu du
Conseil Municipal
du 16 juillet 2020
à la mairie de Chichilianne

| | | | | | |
|-------------------|---|---------------------|---|----------------------|---|
| Patrick Beaufiles | P | Franck Beaume | P | Jacqueline Bonato | P |
| Jean-Noël Bouvier | P | Elisabeth Gros | P | Marie-Pierre Joubert | P |
| Daniel Martin | E | François Sroczyński | P | Claude Trincat | P |
| Eric Vallier | P | Sylvain Vallon | P | | P |

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Public : 2 personnes

Début de la réunion : 20h30

Fin de la réunion : 23h30

Ce conseil municipal a été préparé lors d'une réunion de travail en date du 7 juillet 2020 où tous les élus étaient présents.

Ordre du jour :

- 1 – Délégations consenties au maire par le conseil municipal
- 2 – Indemnités de fonction
- 3 – Désignation du délégué TE38 (Territoire d'Energie Isère)
- 4 – Désignation du délégué FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières)
- 5 – Désignation du délégué Nordic Isère
- 6 – Création des commissions communales
- 7 – Création du marché estival
- 8 – Divers.

En introduction :

Daniel Martin a donné pouvoir à Jean-Noël Bouvier.

Une demande de modification/correction est faite par François Sroczyński concernant le compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2020. A la phrase : « François Sroczyński propose que chaque candidat se présente afin d'expliquer son choix. » il est demandé de rajouter « Seul François Sroczyński a exposé son CV ».

Modification validée par l'assemblée.

Secrétaires de séance : Marie-Pierre Joubert et Sylvain Vallon

Maître du temps : Franck Beaume

Compte rendu établi par Marie-Pierre Joubert et Sylvain Vallon

Relecture par Jacqueline Bonato

1 – Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Eric Vallier fait lecture de la « Charte de l'élu local » :

- 1- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

- 5- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Délégations consenties au maire par le conseil municipal : 11 voix pour.

2 – Indemnités de fonction

En début d'année, l'état augmente les montants des indemnités des maire et adjoints :

- Maire : + 50 %, soit 661,20 € + 330,50 € = 991,79 brut
- Adjoint : +50 %, soit 256,70 € + 128,35 € = 385,05 € brut

A ce jour, l'augmentation devrait être prise en charge, ou par l'état, ou par le département

Dans un premier temps, les indemnités sont votées par les élus à l'unanimité (11 voix) lors de la réunion de travail du 7 juillet 2020 :

- Maire : 991,79 € brut
- Adjoint : 385,05 € brut

(Il est à noter qu'aucun frais de déplacement n'est remboursé, ils restent à charge des élus.)

Mais, pour des raisons de budget de la commune, pour ce jour, aucune augmentation ne sera faite pour les raisons suivantes :

- Les montants supplémentaires ne sont pas budgétés
- Il n'y a aucune sécurité concernant le payeur (Etat, Département, Commune), et même si à ce jour, la commune a reçu une somme de 1 500 €, il est nécessaire d'éclaircir le poste de ce versement, et d'en connaître la durée.

Il est donc proposé de reporter l'augmentation pour l'instant et de faire une régularisation en fin d'année, en fonction des versements reçus.

Conclusions :

Indemnités du maire : 661,20 € brut
Indemnités des adjoints : 256,70 € brut

Rappel : ce n'est pas un salaire, mais bien des indemnités.

Concernant la somme de 1 500 €, elle sera « mise de côté » et ne pas servir à un autre poste.

Votes : 11 voix pour.

3 – Désignation du délégué TE38 (Territoire d'Energie Isère)

Après recherche sur internet, ce qui résume bien ce qu'il a été dit
*Les réseaux sont la propriété des collectivités territoriales. Pour les aider à faire face à la complexité administrative et technique de la distribution publique d'énergies et pour assurer la conservation et la valorisation de ce patrimoine, TE38 a été créé en 1994.
Il a progressivement élargi ses domaines d'intervention et est devenu l'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz pour ses communes adhérentes. Aujourd'hui, TE38 regroupe 457 communes, 12 établissements de coopération intercommunale dont le Département.
www.te38.fr*

Délégué TE38 (SEDI), électricité, par délibération :
Responsable : Jean-Noël Bouvier

Suppléant : Sylvain Vallon

Votes : 11 voix pour

4 – Désignation du délégué FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières)

Après recherche sur internet, ce qui résume bien ce qu'il a été dit

La Fédération nationale des Communes forestières est une association créée en 1933 qui représente plus de 6 000 collectivités adhérentes : des communes propriétaires de forêts principalement mais aussi des syndicats de gestion forestière, des intercommunalités, des départements et des régions.

<http://www.fncofor.fr>

Responsable : Sylvain Vallon
Suppléant : Jean-Noël Bouvier

Votes : 11 voix pour

5 – Désignation du délégué Nordic Isère

Après recherche sur internet, ce qui résume bien ce qu'il a été dit

*L'association Nordic Isère regroupe les sites nordiques des massifs de la **Chartreuse**, de **Belledonne**, du **Vercors**, de **l'Oisans**, du **Trièves** et de la **Matheysine**.*

L'Association est une association qui agit à l'échelle départementale, elle a pour objet de contribuer dans l'Isère à toutes actions propres à faciliter la pratique du ski de fond et, notamment, le développement des équipements, la coordination des actions de promotion et de formation et l'harmonisation du montant des redevances. Elle met en évidence le rôle du ski de fond dans le développement économique des communes de montagne de moyenne altitude.

Sans oublier les autres activités nordiques possibles en Isère : raquette à neige, luge, balade chiens traîneau, ski joering, nordic walking etc.

www.skinordique.net

Responsable : Franck Beaume
Suppléant : Jean-Noël Bouvier

Votes : 11 voix pour

6 – Création des commissions communales

Lors de la réunion de travail du 7 juillet 2020, il a été convenu ce qui suit :

Listes des commissions communales sous l'ancien conseil municipal :

- Vie scolaire
- Petite enfance
- Vie au village
- Culture / associations
- Jeunes et anciens
- Travaux : voirie, déchets eau et assainissement
- Vie économique
- Urbanisme
- Aide sociale au logement
- Communication
- Tourisme
- Alpages

Après diverses discussions, il est décidé et voté, de réunir des commissions ou pas, et d'en renommer quelques unes ou pas, même s'il est considéré que de les réunir serait plus judicieux, mais étant donné de leur existence à la CCT (Communauté de Communes du Trièves), il est décidé de les garder à part, par exemple,

Pourquoi ne pas réunir, ou pas :

- Vie Scolaire et Petite enfance :
on suit la CCT qui a deux commissions différentes, mais in fine il est décidé de les réunir, et seront nommés deux responsables
on réunit les 2 en 1
- Vie au village, Culture / associations, Jeunes et Anciens :
on réunit les 3 en 1
- Vie économique & développement durable, Tourisme et Sentiers :
on réunit les 3 en 1

Pourquoi changer le nom, ou pas :

- Vie au village, commission réunie avec la commission tourisme sous le précédent mandat, retrouve son indépendance. Le nom « Vie au village » étant explicite, il est décidé de garder ce nom, suite à la proposition « Ensemble au village ».
- Vie économique devient Vie économique et développement durable, Tourisme et Sentiers
- Alpages devient Alpages, agriculture et forêts.

Les commissions restant « inchangées » :

- Urbanisme
- Travaux : voirie, déchets eau et assainissement
- Aide sociale au logement
- Communication

Les commissions créées :

- Finance et patrimoine
- Cérémonie

EN RESUME et nomination des intervenants de chaque commission avec leur responsable :

Donc validation et votes ce jour, 16 juillet 2020.

(Voir tableau résumant l'ensemble en annexe)

François Sroczyński fait une distinction entre commission et comité consultatif.

La commission est composée uniquement d'élus.

Et chaque commission peut créer un comité consultatif en faisant participer des volontaires.

Cette démarche était déjà entreprise par la commission Vie du Village Tourisme lors du précédent mandat.

Listes des commissions communales :

- Vie scolaire et Petite enfance :
Se proposent : Jacqueline Bonato, Elisabeth Gros, Marie-Pierre Joubert et Claude Trincat
Responsables :
Marie-Pierre Joubert pour la Vie scolaire
Claude Trincat pour la Petite enfance
Votes : 11 voix pour
- Vie au village – Culture / Associations – Jeunes & Anciens
Se proposent : Patrick Beauvils, Elisabeth Gros, Marie-Pierre Joubert et François Sroczyński
Responsable :
Elisabeth Gros (après vote des élus suite aux candidatures d'Elisabeth Gros (10 voix) et François Sroczyński (1 voix))
Votes : 10 voix pour
- Travaux : voirie, déchets eau et assainissement
Se proposent : Franck Beaume, Jacqueline Bonato, Jean-Noël Bouvier et Daniel Martin
Responsable : Daniel Martin
Votes : 11 voix pour

- Vie économique, Développement durable, Tourisme et Sentiers
Se proposent : Patrick Beaufiles, Franck Beaume, Jean-Noël Bouvier et Marie-Pierre Joubert
Responsable : Franck Beaume
Votes : 11 voix pour
- Urbanisme :
Se proposent Patrick Beaufiles, Jacqueline Bonato et Sylvain Vallon
Responsable : Jacqueline Bonato
Votes : 11 voix pour
PS : Cette délibération pourra être remise en cause si la Préfecture n'accepte pas Jacqueline Bonato dans le fait qu'elle est la Première Adjointe... Point à éclaircir.
- Aide sociale et logement
Se proposent : Jacqueline Bonato et Elisabeth Gros
Responsable : Jacqueline Bonato
Votes : 11 voix pour
- Communication
Se proposent : Patrick Beaufiles, Marie-Pierre Joubert, François Sroczyński et Claude Trincat
Responsable : Marie-Pierre Joubert
Votes : 11 voix pour
- Alpage, Agriculture et Forêts
Se proposent : Jean-Noël Bouvier, Daniel Martin, Claude Trincat et Sylvain Vallon
Responsable : Sylvain Vallon
Votes : 11 voix pour
- Finances et Patrimoine
Se proposent : il est décidé que cette commission serait suivie par tous les élus
Responsable : Claude Trincat
Votes : 11 voix pour
- Cérémonie :
Cette commission sera suivie par le maire et ses adjoints.
Votes : 11 voix pour

Listes des commissions inter communales :

- Dauphiné Ski Nordique
Se proposent : Franck Beaume et Jean-Noël Bouvier
Responsable : Franck Beaume
Votes : 11 voix pour
- PNRV (Parc Naturel Régional du Vercors)
Se proposent : Patrick Beaufiles, Jean-Noël Bouvier et François Sroczyński
Responsable : Patrick Beaufiles (après vote des élus suite aux candidatures de Patrick Beaufiles (10 voix) et François Sroczyński (1 voix))
Votes : 10 voix pour
- Réserve des Hauts Plateaux
Se proposent : François Sroczyński et Eric Vallier
Responsable : Eric Vallier (après vote des élus suite aux candidatures d'Eric Vallier (10 voix) et François Sroczyński (1 voix))
Votes : 10 voix pour

| |
|--------------------------------|
| 7 – Création du marché estival |
|--------------------------------|

Depuis le confinement, seulement deux exposants étaient en place, le fromager, le maraicher et quelques fois les tourtons « Le Randonneur ».

Depuis ce mardi 7 juillet, il y a également « La Ferme du Pas de l'Aiguille ».

A ce jour, deux demandes supplémentaires d'exposants :

La potière Anna a été faite encore pour cette année et une nouvelle exposante sur ce marché, Katia qui vend des bijoux en cuir.

L'Ecopain (boulangerie) ne fera pas de stand cette année, et sera ouvert par conséquent le mardi matin.

Il est à noter que pour tout nouveau marché, une demande est faite à la préfecture, dès lors qu'il y a un changement de lieu, d'horaires et de date.

Ainsi, une demande est faite pour cette année pour le marché estival du mardi matin (de juillet à octobre, de 7h à 12h).

Vu le nombre d'estivants cette année, et le contexte, il est décidé de laisser tel que l'organisation de ce marché.

A l'étude, la création d'un marché nocturne.

8 – Divers

Parc du Vercors de la Communauté de Communes :

Eric Vallier nous informe qu'il est le délégué du Parc du Vercors de la Communauté de Communes, et en suppléant, Christian Fierri (maire de Lalley).

Et dont, rappelons le, Patrick Beaufile est le Responsable de la commission au sein de notre commune.

Aire de camping naturel :

Le budget a déjà été voté, les prix restent inchangés, bien que le terrain soit différent. Et d'ailleurs, un premier groupe est déjà venu, et est très satisfait de ce nouveau terrain.

Il reste néanmoins le souci de nettoyage des douches, en effet, à ce jour, le budget de la commune ne permet pas d'employer une personne pour faire le ménage, ce sont notamment les élus (Jacqueline Bonato et Elisabeth Gros) qui s'en occupent, voire à faire un roulement.

Il est à noter également qu'à ce jour, aucun moyen n'est mis en place pour faire payer les places.

Seules les personnes se renseignant et donc en faisant la demande, payent leur place.

A étudier.

Jean-Noël Bouvier fait part de diverses discussions concernant la réserve des Hauts Plateaux en constatant la présence de nombreuses toiles de tentes plantées. N'est-ce pas dommageable pour l'environnement ? Si bien sûr, faune, flore...

Qui est responsable ? Mairie ? Réserve ?

La commune peut-elle ou doit-elle intervenir ? si oui, qui, comment, quand ?

Normalement, le Parc Naturel est géré par le Préfet de la Drôme.

Franck Beaume précise que sur la Réserve des Hauts Plateaux, le bivouac est autorisé à compter du coucher du soleil, jusqu'au lever du soleil. Ce sont les gardes, assermentés, qui doivent faire leur boulot... mais peut-on intervenir également ???

Maintenant, non seulement c'est une période estivale, mais surtout une année exceptionnelle suite au confinement (plus de deux mois) de début d'année et du virus COVID19.

Eric Vallier, gestionnaire de camping, précise que les quinze premiers jours du déconfinement, suite à la non réouverture des campings imposée par l'Etat, le camping sauvage a explosé, non pas dans les aires prévues à cet effet (puisque fermées), mais dans les champs... et à la remarque « Savez-vous que c'est une propriété privée » la réponse « Ce n'est pas indiqué... »

Franck Beaume précise également être intervenu avec d'autres élus, lors du week-end du 30 mai – 1^{er} juin, puisque, après comptage, 17 campings car et voitures étaient au milieu des champs cultivés (avoine, hautes herbes)...

Là aussi, « il n'est pas indiqué que c'est interdit, que c'est une propriété privée », il y a également des mails, dont un indiqué « oui, mais c'est de l'herbe pour nourrir des animaux qui vont à l'abattoir, alors... »

Il y a également le problème des feux de bivouac... illégal.

A l'issue des interventions des élus, certains on « déménagé » après indication des aires prévus à cette effet (aires qui ne sont pas des zones à risques – feux, débordement du cours d'eau en cas de fortes pluie... - mais un bel espace de liberté), d'autres non pas bougés.

A savoir que des panneaux indiquant, entre autres, que le camping sauvage et les feux sont interdits, sont régulièrement détruits ou vandalisés et donc remis en place régulièrement, notamment par Franck Beaume...

Il est à noter une note très positive, le respect de campeurs qui laissent propres les lieux après leur passage, donc pas de déchets.

Jean-Noël Bouvier va se renseigner un peu plus sur le sujet, notamment concernant les actions que la commune peut exercer dans la Réserve.

Cérémonie du 26 juillet 2020

Eric Vallier a rencontré Renaud Pras, Directeur départemental des Anciens Combattants pour le déroulement de cette commémoration.

Programme :

7h30 : départ des Fourchaux pour l'ascension au Pas de l'Aiguille

9h15 : début de la cérémonie

Montée des couleurs par 2 enfants de Chichillianne

Chant des Partisans

Allocutions

Appel des Morts

Dépôt des gerbes :

Minute de silence

Sonnerie aux morts

La Marseillaise

10h00 : Fin de la cérémonie

Cérémonie aux Fourchaux

11h15 : début de la cérémonie

Evocation historique des combats

Allocutions

Chant des Partisans

Dépôt des gerbes

Minute de silence

Sonnerie aux morts

La Marseillaise

12 h 00 : Fin de la cérémonie

12 h 15 : Vin d'honneur au foyer de ski de fond à la Richardière

Concernant la tenue du vin d'honneur, outre les élus qui sont bénévoles, il pourra être fait appel à d'autres bénévoles.

Le vin d'honneur sera proposé, comme habituellement, les consignes sont de le faire simple, sans « chichi ».

Chichillianne fait l'avance des frais et sera remboursé par moitié par la commune de Mens.

Le Maire devant faire un discours se fera aidé par François Sroczyński pour la rédaction.

Les restaurateurs de la commune aident notamment à l'élaboration de ce buffet.

Communauté de Communes

Eric Vallier fait un résumé du déroulement de la réunion du 10 juillet 2020, où il était présent en tant que Maire, accompagnée de Jacqueline Bonato, 1^{ère} adjointe et suppléante.

Elus – Réélu :

Président : Jérôme Fauconnier (seul candidat)

Avec son équipe de 11 vice-présidents (9 sous l'ancien mandat, 3 postes ont été créés avant les élections).

C'est donc le même exécutif qu'au précédent mandat, ainsi ils vont continuer sur leur lancée.

Notamment, concernant la compétence de l'eau aille à la Communauté de Communes.

(Sujet à étudier).

Seul le poste des finances a été postulé par 2 candidats.

11 vice-présidents :

- Vie Sociale Familiale : Eric Furmanczak (Maire de Monestier de Clermont)
- Déchets eau assainissement : Christophe Drure (Maire de Roissard)
- Vie scolaire éducative : Alain Vidon (Saint Baudille, Adjoint)
- Développement durable Transport : Christian Roux (Maire de Sinard)
- Agriculture et forêt : Philippe Vial (Cielles, Adjoint)
- Tourisme : Fanny Lacroix (Maire de Châtel en Trièves)
- Finances : Jean-Louis Goutel (Mens, élu)
- Culture : Pierre Suzarini (Maire de Mens)
- Enfance Jeunesse Famille : Caroline Fiorucci (Monestier de Clermont, Adjointe)
- Urbanisme : Béatrice Vial (Maire de Saint Paul lès Monestier)
- Relations avec les communes : Eric Bernard (Saint Jean d'Hérans, 1^{er} Adjoint)

Donnières et Richardière – travaux

Les travaux (prévus jusqu'à fin juillet) sur le transfo et le renforcement du réseau électrique, avec changement des poteaux pour les renforcer au vu du poids des lignes... ont occasionnés des problèmes en cassant une conduite d'eau d'une source non gérée par la commune puisque privée (qui alimentée tout Richardière il y a bien longtemps).

Franck, pour les besoins de travaux de réparation à charge des entreprises ayant occasionnées les problèmes, a fermé l'arrivée d'eau.

A ce jour, tout est rentré dans l'ordre.

Coupures d'eau, annoncées par flash infos :

Franck Beaume

Actuellement et ponctuellement, des coupures sont faites sur les différents hameaux de la commune, en vue de rechercher une grosse fuite d'eau sur le réseau d'eau de la commune.

Pour les prochains conseils :

François Sroczyński : Ne peut-on pas faire l'état des lieux et parler du budget.

Bien que les responsables des commissions viennent d'être élus (validation de notre réunion du 7 juillet 2020), Claude Trincat, le responsable de cette commission Finances et Patrimoine s'est mis en route pour les premiers éléments et pense pouvoir faire une première réunion courant l'automne (tant pour le travail de préparation, prises de connaissances du ou des dossiers... que pour les élus ayant une activité liée au tourisme, et donc avec une activité forte, déjà en période estivale, mais plus forte encore du faite du confinement des mois de mars – avril – mai...)

Concernant le secrétariat de mairie, il a été soulevé plusieurs problèmes. Une réflexion est en cours afin de pouvoir à nouveau accueillir le public dans de bonnes conditions.

Pour rappel, tous les élus font partis de cette commission.

Maison brûlée au niveau de la scierie :

Patrick Beauvils a rencontré Brigitte Davin, qui lui a expliqué les problèmes que peuvent occasionner cette ruine.

Pour rappel et / ou information :

La maison « brûlée », c'est un incendie volontaire, donc l'assurance du propriétaire n'intervient pas. Le propriétaire étant décédé depuis, l'héritage traîne pour des raisons diverses et variées, cela peut donc prendre plus de dix ans pour la succession...

A ce jour, il est demandé à la mairie de prendre en charge les travaux (mise en sécurité), car en effet, il y aurait péril si rien n'est fait, les murs risquant de s'écrouler à tout instant, et le voisinage pourrait en être affecté, donc des risques d'accidents.

Le précédent Conseil Municipal s'est rapproché de son avocat... en cours.

A ce jour, la Mairie étudie les deux devis demandés pour sécuriser le site :

- A l'entreprise Durand (environ 7 500 € pour le nettoyage et enlèvement des matériaux)
- A l'entreprise Pelissard (environ 8 000 € pour une mise en sécurité, avec passage d'huissiers pour constater la (non) dangerosité des lieux avant et après).

Après la demande de la préfecture, la mairie, va présenter les devis à la Préfecture car ces travaux ne sont pas budgétés.

Claude Trincat, ayant déjà travaillé sur ce dossier, est donc en charge de le suivre, Patrick Beaufiles se propose de l'aider, notamment pour rechercher les ayants droit.

Agence des bassins et de l'eau :

Jean-Noël Bouvier nous informe qu'il y aurait de l'argent à aller chercher, mais qu'il faut faire les dossiers avant décembre (le principe de premier à demander, premier à être servi).

Jean-Noël Bouvier se propose pour ressortir et compléter le dossier ou les dossiers existants avec l'aide de Daniel Martin et Claude Trincat.

Gîte du Mont Aiguille :

Les locaux étant à la commune, deux demandes, sous l'ancien mandat, ont été faite par les gestionnaires concernant les loyers :

Première demande : que les factures leur soient transmises en début de mois, et si le paiement de la location peut être faite par virement bancaire à la date contractuelle sachant que le Gîte a bien reçu ces derniers jours la facture pour le mois de mars (pour moitié) et est dans l'attente des autres mois (notamment juin et juillet, pour avril et mai voir ci-après).

Les gestionnaires ont fait la demande auprès de la perception d'un virement à date, pour être en règle avec le contrat entre le gîte et la mairie. Mais la perception ne veut pas, afin de ne pas mettre du désordre, il est demandé que le règlement soit fait à réception de facture, or les factures arrivent plusieurs jours, voire plusieurs semaines, après la date dite « d'échéance », donc impossible de mettre en place un virement, et d'être à l'heure pour les règlements, même s'il n'y a aucun reproche à ce sujet..

Procédure : un titre de paiement est transmis par la mairie à la perception, qui envoie la facture au gîte...

Voire donc à formaliser/régulariser l'ensemble.

Deuxième demande : pour les mois de mars (pour moitié), avril et mai, soit pendant le confinement, au vu du manque à gagner, comme beaucoup de commerce, il est demandé si la mairie peut faire un geste, tout ou parti, concernant les loyers pour deux mois et demi.

Le conseil municipal (or Patrick Beaufiles, parti pour le sujet) ne décide rien à ce jour, il est évident que la commune aiderait si elle en avait les moyens... ce qui n'est pas le cas. Les loyers ont été pris en compte dans le budget de cette année.

Donc le dossier est à étudier en fin d'année, après le bilan qui sera fait après cette période estivale. Dans l'attente, les factures pour les mois de mars (pour moitié), avril et mai ne seront pas envoyées. Pour juin et juillet l'ordre de facturation sera envoyé à la Perception par la Mairie.

SCOT :

Les services du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Trièves, souhaitent rencontrer les élus de Chichilianne, pour faire le point sur les pratiques de la municipalité sur la gestion des eaux (eaux pluviales, assainissement, imperméabilité des sols, risques naturels, ruisseaux...).

Une rencontre est proposée avec 2 ou 3 élus de la commune à Chichilianne, les 27 juillet matin ou après-midi ou 30 juillet au matin.

Pour information, tous les élus peuvent être présents. Se signaler auprès de la secrétaire de mairie.

Concernant les finances :

Elisabeth Gros informe avoir dans ses connaissances une personne travaillant à la caisse de dépôt et de consignation qui pourrait nous apporter son soutien concernant notamment le rachat de crédit mais également monter les dossiers de demandes de subvention.

Sachant que dans tous les cas, nous aurons un gros travail en amont à faire.

Inondation de champs :

Daniel Martin ayant souhaité lors de la réunion de travail du 7 juillet 2020, avant de prendre ses fonctions de responsable à la commission Travaux : Voirie, Déchets eau et Assainissement, que soit réglé un problème de regard qui a été déplacé (sans qu'il n'en connaisse les raisons) mais qui a pour conséquence d'inonder ses champs.

Depuis, c'est un souci de réseau, suite à une fuite d'eau... C'est en cours de régularisation.

Problème traité entre Eric Vallier, Daniel Martin et Patrice Paquier (employé municipal).

Pour information, suite à la réunion de travail du 7 juillet 2020 :

- Au sein des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) :
Délégué CCT (Communauté de Communes du Trièves), déjà nommé :
Eric Vallier (maire) et Jacqueline Bonato (1^{ère} adjointe)

- Délégué Syndicat du Serpaton, télévision, par délibération
Responsable : Jacqueline Bonato
Suppléant : Jean-Noël Bouvier
Votes : 11 voix pour

Intervention du public :

M. Cœur-Bizot demande la parole, qui lui est accordée :

Il se présente, cela fait 46 ans de présence dans la commune, il pense pouvoir participer en tant qu'observateur aux conseils municipaux, selon son emploi du temps...

Il félicite et remercie les élus présents, tant sur la tenue, la teneur de la réunion que sur sa durée.

Il émet quelques souhaits, qu'il met en avant :

- La liaison ferroviaire
- Internet câble
- Entretien de la mairie... ménage
- Et le secrétariat.

| |
|-------------------------|
| Prochaine(s) réunion(s) |
|-------------------------|

Il est prévu un Conseil Municipal le jeudi 18 août 2020, à 20h30 dans la salle du Conseil Municipal, les mêmes consignes de distanciation seront prises.

| |
|--------------|
| Compte-rendu |
|--------------|

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Sylvain Vallon

Relecture par Jacqueline Bonato

Tableau des différentes attributions des élus

| Commissions commune | Responsable | Acteurs |
|---|--|--|
| Vie scolaire et Petite enfance | Marie-Pierre Joubert Claude Trincat | Jacqueline Bonato Elisabeth Gros Claude Trincat Jacqueline Bonato Elisabeth Gros Marie-Pierre Joubert |
| Vie au village - Culture / Associations – Jeunes & Anciens | Elisabeth Gros | Patrick Beaufiles Marie-Pierre Joubert François Sroczynski |
| Travaux : voirie, déchets eau et assainissement | Daniel Martin | Franck Beaume Jacqueline Bonato Jean-Noël Bouvier |
| Vie économique, Développement durable, Tourisme et Sentiers | Franck Beaume | Patrick Beaufiles Jean-Noël Bouvier Marie-Pierre Joubert |
| Urbanisme | Jacqueline Bonato | Patrick Beaufiles Sylvain Vallon |
| Aide sociale et logement | Jacqueline Bonato | Elisabeth Gros |
| Communication | Marie-Pierre Joubert | Patrick Beaufiles François Sroczynski Claude Trincat |
| Alpage, Agriculture et Forêts | Sylvain Vallon | Jean-Noël Bouvier Daniel Martin Claude Trincat |
| Finances et patrimoine | Claude Trincat | Tous les élus |
| Cérémonie | Eric Vallier | Les Adjoints |
| | | |
| Commission inter communales | | |
| Dauphiné Ski Nordique | Franck Beaume | Jean-Noël Bouvier |
| Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) | Patrick Beaufiles | Jean-Noël Bouvier François Sroczynski |
| Réserve des Hauts Plateaux | Eric Vallier | François Sroczynski |
| | | |
| Divers | | |
| Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) | Eric Vallier | Jacqueline Bonato |
| Délégué Syndicat du Serpaton, télévision | Jacqueline Bonato | Jean-Noël Bouvier |
| Parc du Vercors à la Communauté de communes | Eric Vallier | |